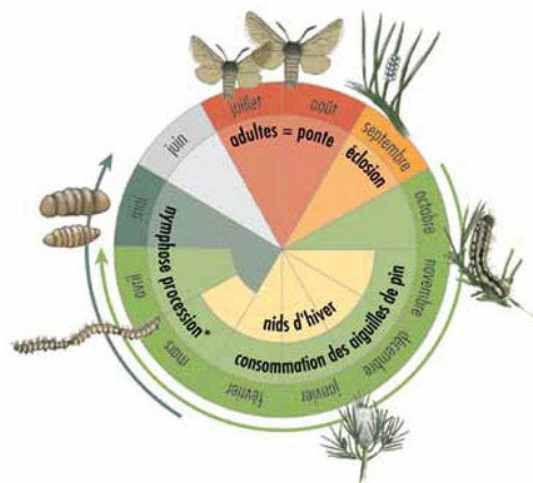


CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE 2017

Cette défoliatrice bien connue s'attaque aux pins, et dans une moindre mesure aux cèdres. Les chenilles mesurent 30 à 40 mn au maximum et sont fortement velues.

Le cycle de la chenille processionnaire présente généralement une génération annuelle. L'insecte passe l'hiver à l'état de chenilles groupées dans des nids soyeux volumineux.



A la sortie de l'hiver (janvier-mars) elles quittent le nid en formant de véritables processions. Elles s'enfouissent dans le sol pour s'y nymphoser. La nymphose dure environ 2 mois.

La phase aérienne débute avec la sortie de terre des papillons qui se situe, avec des variantes selon les années et les régions, de mi-juin à fin août. Après accouplement, les femelles pondent en déposant tous leurs œufs en une seule fois sous forme de manchon, d'aspect beige clair, entourant une ou plusieurs aiguilles.



Les jeunes chenilles commencent par dévorer les aiguilles voisines de leur lieu d'éclosion c'est à dire les jeunes rameaux. A la fin de l'automne, les chenilles tissent leurs nids d'hiver à partir duquel elles effectuent des processions alimentaires susceptibles de provoquer des défoliations importantes à chaque sortie, d'où un risque important d'affaiblissement des arbres.

Noter que tout au long de leur développement, les chenilles montrent un comportement grégaire et nocturne.

Sur l'homme ainsi que sur les animaux domestiques, les poils urticants des chenilles provoquent des allergies pulmonaires ainsi que des irritations de la peau et des yeux (allergies parfois violentes, selon la sensibilité du sujet).

Si vos arbres sont touchés par ce ravageur n'hésitez pas à vous inscrire pour la campagne de lutte, en nous retournant le coupon réponse ci-dessous dûment complété ou nous contacter pour plus de renseignements.

Ne négligez pas le fait qu'une lutte globale est beaucoup plus efficace, et que ce qui n'est pas forcément une nuisance pour vous, peut le devenir pour votre voisinage du fait de la mobilité des chenilles !

Tarifs : 60 € TTC le premier arbre et 30 € l'arbre supplémentaire

Le règlement s'effectuera auprès de l'entreprise après l'intervention ou par envoi par courrier à réception de la facture.

COUPON REPONSE 2017 « PARTICULIERS » DE LA VILLE ST ORENS

A renvoyer à Mairie de Saint Orens de Gameville ou par mail patricia.malgras@mairie-saint-orens.fr avant le 30/09/2017

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

PORTABLE : AUTRES :

NOMBRE D'ARBRES : HAUTEUR APPROX :

ACCESSIBILITE :


Les arbres sont-ils accessibles pour traiter si vous êtes absent, avec votre autorisation ?

Pas de portail

Portail ouvert

Possibilité par la rue

Autres

 Nous ne traitons que sur rendez-vous. Toutefois, avec votre autorisation, il est possible de traiter en votre absence, et de vous laisser la facture dans la boîte aux lettres. Ceci nous permet de satisfaire les personnes ne pouvant se libérer pendant la journée.